

Alors, merci beaucoup, Madame. Merci pour les distinctions que vous avez apportées qui sont très riches et très utiles pour nous. Merci beaucoup.

Mme ANASTASIA KOSTOPOULOS :

1900

Je vous en prie.

LA PRÉSIDENTE :

1905

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Luc Gervais, s'il vous plaît.

M. LUC GERVAIS :

1910

Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur.

1915

M. LUC GERVAIS :

1920

Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. J'aurai un propos qui sera très court, quelques remarques quasiment périphériques. D'entrée de jeu, je vous dirai évidemment que je suis pour le principe du statu quo avec toutes les modifications qui s'imposeraient pour obtenir les correctifs qu'on souhaite.

Ma première remarque sera sur l'achalandage du chemin Édouard-Montpetit et le boulevard Mont-Royal. Lors d'une réunion en mai 2018 à l'Église Côte-des-Neiges avec les gens

1925 de votre organisation. J'avais posé la question si on tiendrait compte de la circulation sur le boulevard Mont-Royal, et on m'a dit qu'on ne le faisait pas.

1930 Alors, je n'étais pas là pour discuter. J'étais là pour m'informer. Alors, simplement pour attirer votre attention sur quelques petits faits qui n'ont aucune valeur au point de vue statistique, mais juste pour illustrer le problème qu'il y a à l'intersection de Édouard-Montpetit, de Vincent-d'Indy et puis le boulevard Mont-Royal.

1935 Alors, moi j'ai passé deux fois où j'ai remarqué, j'ai compté le nombre de véhicules qui attendaient aux feux de circulation. Une fois en direction qui venait du sud, en direction de l'Université de Montréal, et il y avait 22 véhicules qui attendaient pour passer. Alors, ça a dû prendre probablement au moins quatre ou cinq lumières. Parce qu'il n'y a pas grand véhicule qui passe en même temps.

1940 Et la fois suivante, j'ai regardé le nombre de véhicules qui étaient sur Édouard-Montpetit. Je vous avoue, je les ai comptés avec l'aide de miroir aussi, pour être sûr de ne pas en oublier. Ça faisait mon affaire. Il y avait également plus de 20 véhicules qui attendaient pour passer. Alors, j'ai calculé sommairement que moi j'étais probablement à un demi-kilomètre du feu de circulation.

1945 Donc ça, cette cohue-là, si vous me permettez le mot, résulte du fait de la circulation qui est aggravée par la présence de l'Université de Montréal. Parce que c'est évident que juin, juillet et août, l'achalandage de la circulation dans le coin de l'Université est beaucoup moindre. Parce qu'évidemment, il y a 40 000 personnes qui vivent à l'Université de Montréal et un bon nombre se rendent en voiture.

1950 Maintenant, une autre remarque. C'est sur le moyen de contrôler la vitesse des automobilistes sur Camillien-Houde et Remembrance. Je vous réfère au phénomène du photo radar. Sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre the Boulevard et Cedar il y a un bout de chemin qui a été nommé McDougall et il y a un bidule, un photo radar là. Et je vous avouerai
1955 humblement que les gens paralysent en arrivant dans ce coin-là. Ils ont de la misère. Ceux qui

ne sont pas habitués, ils ont de la misère à faire 25, 30 kilomètres à l'heure. Alors, que moi, je connais le système et je fais toujours 38 sans aucun problème, même un peu plus.

1960 Ça, le photo radar engendre un respect de l'autorité absente qui est la police avec ce bidule-là, c'est extraordinaire. Alors, sur Camillien-Houde et Remembrance on pourrait évidemment se servir de ça et l'impact serait, se manifesterait très rapidement. Et un avantage pour la Ville: c'est payant pour la Ville évidemment, avec les contraventions.

1965 Maintenant, toujours lors de notre réunion du mois de mai, il y avait un agent de la police de Montréal qui était là. Et les gens étaient ignorants d'une question. On lui a posé la question concernant l'autorité de la police sur les cyclistes.

1970 Actuellement, du moins au mois de mai, ça n'a sûrement pas été changé, les policiers n'ont pas le droit de coller des tickets, vous me pardonnerez l'expression, parce que le code de la sécurité routière du moins au point de vue vitesse ne s'applique pas aux cyclistes.

Alors, ça pourrait être une recommandation que votre comité pourrait faire à la Ville de Montréal, de faire des pressions pour que le code de la sécurité routière s'applique aux cyclistes.

1975 Dans votre rapport préliminaire, j'ai même lu, je ne sais pas dans quel chapitre, mais que les cyclistes sur le mont Royal, certains cyclistes allaient plus vite que les automobiles. Alors, ça pourrait mettre fin à cette partie-là du problème.

1980 Maintenant, si par hasard, si la décision de la Municipalité de Montréal est d'interdire toute circulation automobile, peut-être qu'on pourrait avoir un compromis pour que le projet demeure collectif et non pas uniquement pour les cyclistes comme était l'avant-projet. Beaucoup de problèmes résultent de l'achalandage créé par l'Université de Montréal.

1985 Alors, si on permettait du mois de mai jusqu'au mois de septembre, l'Université de Montréal est grandement moins achalandée. Alors, si on permettait aux automobilistes de circuler, comme dans le contexte de l'avant-projet, pouvaient circuler du 1^{er} octobre au 1^{er} mai

sur le mont Royal. Bien, le dépit des automobilistes serait moindre que si on n'a plus aucun accès au mont Royal. Alors, ça serait une solution de compromis que je vous soumettrais.

1990 Ça sera tout.

LA PRÉSIDENTE :

1995 Alors, je vous remercie. Deux petites corrections à votre intervention. Le rapport sur la vitesse des véhicules ou des vélos, c'est un rapport de Cima, qui est un rapport produit par la Ville et non pas par l'Office, par nous.

M. LUC GERVAIS :

2000 An non, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2005 Ça, c'est une première chose. Et la deuxième, simplement vous rappeler que l'Office n'est pas l'organisme décisionnel.

M. LUC GERVAIS :

2010 Non, non, non. C'est la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

C'est la Ville qui prendra les décisions.

2015

M. LUC GERVAIS :

D'accord.

2020

LA PRÉSIDENTE :

2025

Je voulais que ça soit très clair. Alors, je vous remercie tout de suite de votre présentation, au fond qui est un témoignage de comment vous voyez les choses à partir de votre propre expérience.

Alors, on a peut-être des questions à vous poser, oui?

2030

LA COMMISSAIRE :

Je voulais simplement clarifier le compromis. Est-ce que ça serait de garder fermé du mois de mai au mois de septembre, durant l'été?

2035

M. LUC GERVAIS :

Oui. C'est fermé à la circulation.

2040

LA COMMISSAIRE :

Tel qu'on l'avait fait cet été?

2045

M. LUC GERVAIS :

2050 Oui, exactement. Et puis au moins, si la décision était plutôt que limiter complètement la circulation jusqu'aux calendes grecques, de simplement fermer ça du 1^{er} mai au 1^{er} septembre ou 1^{er} octobre peu importe, ça, c'est un détail. Parce qu'après le mois d'octobre et avant le mois de mai, je n'ai aucune statistique en tête, mais je suis convaincu que le nombre de cyclistes augmentent sensiblement au mois de mai jusqu'à la fin de septembre.

Et aussi le soir. Au mois de mai les jours allongent et au mois de septembre les jours diminuent, la clarté diminue sensiblement rapidement.

2055 **LA COMMISSAIRE :**

Et si je comprends bien, c'est parce que ce que vous dites c'est que c'est surtout les gens qui travaillent à l'Université de Montréal.

2060 **M. LUC GERVAIS :**

2065 Qui accentuent le problème. Parce qu'il y a déjà beaucoup de monde sur Édouard-Montpetit, c'est un quartier très dense. Et puis évidemment, je n'ai pas parlé du tout de l'avenue des Pins, parce qu'une bonne partie de l'été ça a été le chaos, parce qu'il y avait beaucoup de construction dans cette rue-là également.

LA COMMISSAIRE :

2070 J'avais une autre petite question. Vous avez remarqué qu'il y avait plus que 20 voitures. Est-ce que c'était en comparaison, vous avez senti qu'il y avait un changement depuis l'année dernière ou l'été dernier?

M. LUC GERVAIS :

2075 Je ne peux pas dire ça, parce que dans l'auto je ne m'amuse pas à compter les véhicules et puis je fais attention aussi aux piétons, puis aux cyclistes aussi. Et on espère que leur attention à l'égard des automobilistes, parce qu'ils nous font des petites virevoltes qui sont imprévisibles et qui mettent leur vie en jeu.

2080

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Gervais. J'invite maintenant, monsieur Alain Tremblay, s'il vous plaît.

2090

M. ALAIN TREMBLAY :

Bonjour.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Tremblay.

M. ALAIN TREMBLAY :

2100

Si vous me permettez, je m'excuse, cet après-midi, j'ai décidé d'ajouter une page à mon mémoire qui prend la forme d'une déclaration qui vise à trouver une solution à la surachalandage de Camillien-Houde. Si je peux vous en remettre une copie.